

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT

Paris, le 5 FEVRIER 1980.

n° 1357/SG

CF/JP

DIR	X			
P 1 - SIF				
P 2 - FMS				
P 3 - SIU				
P 4 - A				
P 5 - US				
P 6 - S. II	X			
P 7 - ...				
P 8 - ...				
P 9 - ...				
P 10 - ...				

LE PREMIER MINISTRE

à

02.80 17314

Mesdames et Messieurs les MINISTRES
et SECRETAIRES d'ETAT

OBJET : Développement de l'information par les moyens informatisés.

Conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 6 décembre 1978 relatives au développement des applications de l'informatique, un certain nombre d'expériences ont été entreprises afin de permettre l'utilisation de ces techniques nouvelles dans le sens d'une amélioration des relations entre l'administration et le public.

Parmi celles-ci, une première série d'opérations consiste à constituer des banques de données d'informations administratives courantes qui seront mises à la disposition du grand public, soit directement, soit par l'intermédiaire de guichets. L'accès du public à ces informations sera expérimenté dès la fin de 1980 dans le cadre de l'expérience que la Direction Générale des Télécommunications va mettre en oeuvre dans la région parisienne, à VELIZY, puis dans un certain nombre d'autres communes, notamment rurales, avant d'être, en fonction des résultats obtenus, développée progressivement sur tout le territoire.

La constitution de ces banques de données, dont un groupe de travail interministériel présidé par le Secrétariat Général du Gouvernement coordonne l'élaboration, fait déjà l'objet de travaux en cours dans une dizaine de départements ministériels ; elle doit s'étendre à l'ensemble des administrations dans le courant du premier semestre 1980.

.../...

La responsabilité technique de ces divers travaux est assurée par le Centre d'Etudes et d'Expérimentation des Systèmes d'Information (C.E.E.S.I.).

J'attire votre attention sur l'importance que peut avoir le développement de telles actions qui m'apparaissent de nature à permettre de modifier de façon sensible l'image de marque de l'administration et la qualité des services qu'elle peut être amenée à rendre au public.

Je vous demande en conséquence, et conformément aux décisions prises au cours de la réunion interministérielle du 30 octobre 1979 tenue sous la présidence du Secrétariat Général du Gouvernement, de bien vouloir donner un caractère prioritaire à l'inscription, dans votre projet de budget pour l'année 1981, des crédits nécessaires à la réalisation et au suivi de telles opérations.

Pour le Premier Ministre
et par délégation
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Marceau LONG